

tenté, que je sache, de voir s'il était possible d'établir à l'égard de la pêche l'équivalent de l'assurance-récolte. A mon avis, ce devrait être là un élément important de tout programme d'expansion de l'industrie de la pêche. Les pêcheurs se sentiraient fort encouragés, le moment venu d'organiser leur travail de l'année, de savoir qu'une telle assurance est là pour les protéger. Bien entendu, l'amélioration des connaissances techniques et de l'équipement réduirait aussi le risque.

Pour tout programme industriel, il faut de plus songer à la commercialisation. L'expansion des techniques commerciales est très importante, surtout dans le commerce du poisson salé. On a proposé de faire appel à un organisme semblable à la Commission canadienne du blé pour écouler notre poisson salé. La Commission du blé a une excellente réputation pour avoir élargi les marchés mondiaux pour nos céréales de l'Ouest, mais on n'a pris aucune mesure en vue de créer un organisme similaire pour servir les intérêts de l'industrie de la pêche.

Un quatrième élément qui, selon moi, devrait faire partie d'un bon programme consisterait à accroître les facilités de crédit. Si on compare le crédit mis à la disposition de nos pêcheurs à celui dont jouit l'agriculteur, nous trouvons ici encore un écart considérable. On me permettra peut-être de verser quelques chiffres au compte rendu. En 1962, on a versé environ 1.2 milliard de dollars en vertu de la loi sur le prêt agricole canadien. Ce montant est mille fois plus élevé que les 1.3 millions de dollars accordés conformément à la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. En vertu de cette loi, on n'a accordé, je crois, que douze prêts à Terre-Neuve depuis 1955, soit une somme totale d'environ \$16,000. Cela tient à ce que la loi n'est pas adaptée aux besoins de la pêche côtière à Terre-Neuve. Un financement approprié n'a jamais été traditionnel pour le pêcheur de cette région. Le régime périmé de crédit auquel le pêcheur a recours est identique à ce qu'il était il y a des siècles. Le ministre se trouve aux prises avec une tâche ardue s'il veut réaliser quelque chose d'avantageux et de durable pour l'industrie de la pêche, à Terre-Neuve en particulier.

L'honorable représentant de Skeena a relevé, avec justesse, les différences qui existent entre la pêche sur le littoral de l'Est et de l'Ouest. Il existe aussi des différences importantes entre la pêche à Terre-Neuve et dans certaines des provinces Maritimes. A Terre-Neuve nous nous adonnons beaucoup plus à la pêche côtière: comme les pêcheurs ne disposent que d'un matériel restreint, on ne compte pas autant de chalutiers. Mais il y a beaucoup plus de gens en cause. Au fond il faut que le gouvernement, en envisageant sa

ligne de conduite en matière de pêche, élargisse énormément son horizon. Il s'occupe surtout d'inspection, de règlements, de recherche, et songe moins à fournir des moyens. Il facilite aussi la construction de bateaux et, dans une certaine mesure, il consent des prêts destinés à l'amélioration des pêcheries. Mais une politique globale d'expansion manque toujours. Il existe encore un écart important entre les sommes affectées à l'industrie de la pêche et celles affectées à l'agriculture. On ne réglera pas ce problème en améliorant le système actuel ou en y ajoutant. Il faut admettre d'abord que le gouvernement fédéral n'a jamais joué, dans ce secteur de l'économie, le rôle dont il était capable. Si jamais un gouvernement a eu raison d'intervenir dans l'économie, on peut dire que c'est le cas ici à l'égard des pêcheries.

Les pêcheries de Terre-Neuve n'ont pas beaucoup changé depuis quelques siècles. Je dirais que les pêcheurs ne sont pas satisfaits. La géographie et nombre d'autres facteurs sont responsables de la lenteur de l'évolution jusqu'ici, mais le moment est venu pour le gouvernement de prendre des mesures positives et de laisser de côté sa réserve traditionnelle. Il lui faudra peut-être pour cela modifier sensiblement sa façon de penser, mais j'estime qu'il ne peut faire autrement. Jusqu'à maintenant, je ne crois pas que le ministère des Pêcheries ait été disposé à s'attaquer à ce problème. Voilà donc la tâche qui s'impose au ministre actuel et je suis sûr que durant son mandat il fera beaucoup.

(Texte)

M. Côté (Chicoutimi): Monsieur le président, je désire faire quelques observations relativement à l'étude des crédits du ministère des Pêcheries, non seulement parce que j'aime beaucoup les fruits de mer, mais surtout à cause d'une expérience heureuse que j'ai vécue au cours de l'été dernier. En effet, à ce moment-là, j'ai précisément eu l'avantage de séjourner dans la ville où demeure l'honorable ministre des Pêcheries (M. Robichaud), et je dois lui rendre hommage que les «Caraquetois», les habitants de la ville de Caraquet, sont très fiers de leur ministre.

J'ai pu observer, en même temps, que les habitants de Caraquet et de cette région du Nouveau-Brunswick étaient des gens extrêmement courtois. J'ai même pu déceler une certaine parenté spirituelle entre les habitants de cette région et ceux du Saguenay, dont je suis ici un humble représentant.

Ainsi, j'ai remarqué entre autres que le révérend père Labrosse, qui avait été missionnaire à Caraquet, avait également été missionnaire au Saguenay à la même époque. Cette constatation m'a permis de créer des